

Géothermie : un gouffre sans fond ?

François Monin (PDC)

Le Gouvernement continue de distiller à intervalle régulier des communiqués et informations au sujet du projet de géothermie profonde à Glovelier. Après la mise en place d'une Commission d'information et de suivi (CSI) placée sous la direction du Professeur Mahon, l'Exécutif continue d'étoffer ses équipes dédiées à ce seul et unique projet.

En effet, le 30 septembre dernier, le Gouvernement jurassien communiquait sur la nomination d'un chef de projet pour le suivi du dossier de la géothermie profonde. Les compétences scientifiques de l'heureux élu ne sauraient passer sous silence les impératifs financiers et coûts liés à cet engagement. De plus, l'administration évoque l'engagement futur d'un chargé de communication pour compléter l'équipe cantonale. Ce dernier sera rattaché au SIC, contrairement à d'autres collaborateurs.

Dès lors, mes questions au Gouvernement sont les suivantes :

- 1. Le Gouvernement peut-il nous informer de façon plus approfondie sur le cahier des charges du nouveau chef de projet ?**
- 2. Quelles seront les conséquences financières, respectivement les charges structurelles supplémentaires liées à l'engagement de ce chef de projet ainsi que du reste de l'équipe cantonale ?**
- 3. Les postes ainsi créés sont-ils compensés à l'interne de l'administration ?**
- 4. Les charges inhérentes aux ressources engagées sont-elles mises-à-charge du porteur de projet ou supportées par le contribuable jurassien ?**
- 5. Si oui, à quelle hauteur ? Si non, pourquoi ?**
- 6. Des précisions sur les équivalents plein-temps totaux dévolus au projet susmentionné peuvent-elles nous être apportées, ainsi que la répartition de ces EPT au sein des structures administratives ?**
- 7. Mise en place d'une CSI importante, emplois supplémentaires dédiés ou encore acteurs externes mandatés, les ressources pour la géothermie sont-elles illimitées ?**

François Monin (PDC)

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)
- Olivier Goffinet (PDC)
- Anne Froidevaux (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Lionel Maitre (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)

- Samuel Rohrbach (PDC)
- Magali Voillat (PDC)
- Jean-François Pape (PDC)

Intervention déposée officiellement le 07 octobre 2022

Documents annexés